

Gérard QUÉVEAU

# La TVA

IMPOT INTELLIGENT INDISPENSABLE  
MAIS PERVERS !

*La TVA n'est pas une taxe  
**SUR** la Valeur Ajoutée !  
Heureusement !*

la TVA et le Q.a.d.

*«Ce que je retiens de mes conversations avec les Européens, c'est qu'ils me paraissent avoir oublié l'IMPORTANT DE LA PRODUCTION. Quand les gens oublient comment on produit des biens de consommation, eh bien, on n'est bientôt plus capable de répondre soi-même à ses besoins les plus élémentaires.*

*L'INFORMATION, LA COMMUNICATION NE PRODUISENT RIEN. L'INDUSTRIE, CE N'EST RIEN D'AUTRE QUE LA VALEUR AJOUTEE.*

*Il nous faut rajouter de la valeur et de la sagesse aux choses.»*

**Akio MORITA**

PDG SONY - 1989

La FRANCE du système métrique, du principe de CARNOT, de PASTEUR, de Victor HUGO, créatrice de la TVA, manque cruellement d'imagination pour lutter contre le chômage en cette fin de XXe siècle.

*«Il faut absolument combattre l'idée selon laquelle notre économie ne serait plus capable de créer d'emplois et que le développement de la concurrence internationale et le progrès technique nous condamnent au chômage. Les solutions existent. Il nous appartient de les mettre en œuvre».*

**Jacques CHIRAC**

Novembre 1993

# UN PEU D'HISTOIRE SUR LA TVA

Les premières TAXES sur la CONSOMMATION (TAXES sur le CHIFFRE D'AFFAIRES) remontent à la première guerre mondiale :

- en **ALLEMAGNE** en **1916**
- en **FRANCE** en **1917** et **1920**
- en **ITALIE** en **1919**
- en **BELGIQUE** en **1921**.

Ces taxes ont évolué en FRANCE :  
taxes uniques (perçues en une seule fois) en **1925** et loi de décembre **1936** : TAXE UNIQUE A LA PRODUCTION.

A cette époque, des fiscalistes français cherchaient à créer une «TAXE **SUR LA VRAIE VALEUR AJOUTEE**», c'est-à-dire calculée à partir du compte d'exploitation de chaque entreprise ; heureusement, ces idées n'ont pas été retenues par les législateurs.

LOI de septembre **1948** sur les PAIEMENTS FRACTIONNES.  
C'est suite à la loi sur les paiements fractionnés que Maurice LAURE imagina la **TVA** comme **TAXE GENERALE UNIQUE SUR LA CONSOMMATION**.

La première application de la **TVA** remonte aux décrets de **1953** d'Edgar FAURE, Ministre des Finances, et surtout aux lois d'avril **1954** et janvier **1955**.

# LA TVA - DES DATES ...

- . 1954 : Institution de la **TVA** en FRANCE.
- . 1957 : Traité de ROME instituant le marché commun.
- . 1958 : Taxes compensatoires dans le marché commun.
- . 1967 : **TVA** Européenne.
- . 1972 : Premier allègement de **TVA** sous la présidence de Georges POMPIDOU.
- . 1973 : Adoption de la **TVA** par les Etats Membres de la CEE.
- . 1977 : Raymond BARRE : la **TVA** passe de 20 % à 17,6 %.  
1 % maxi de la **TVA** servira au financement de la CEE.
- . 1987 : Edouard BALLADUR : la **TVA** sur les automobiles passe de 33 % à 28 %.
- . 1988 : La CEE préconise deux taux de **TVA** :
  - le taux normal (entre 14 % et 20 %),
  - le taux réduit (entre 4 % et 9 %).

## Taux maximum de TVA : 20 %

- . 1<sup>er</sup> janvier 1993 : Acte unique.
- . 1<sup>er</sup> janvier 1997 : Régime définitif de la **TVA** dans L'UNION EUROPEENNE.

# AVANTAGES DE LA TVA

- . **IMPOT unique général sur la CONSOMMATION.**
- . La **TVA** est **INTELLIGENTE**, CAR JUSTEMENT CE N'EST PAS UNE TAXE **SUR LA VALEUR AJOUTEE**.
- . Elle favorise la **PRODUCTIVITE**, car on peut déduire la **TVA** appliquée sur les investissements.
- . **IMPÔT** appliqué dans l'ensemble de l'**UNION EUROPEENNE**.
- . **IMPOT SOUPLE** par les possibilités de **TAUX DIFFERENTS** suivant les produits, ainsi que par les déductions possibles.
- . «A peu près» neutre entre l'importation et l'exportation, si la **TVA** ne dépasse pas 15 %.
- . Et surtout, la **TVA** est maintenant **EUROPEENNE ET BIENTOT MONDIALE**.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

*J.O. de la République Française - J.O. de la CEE et de l'Union Européenne - «La TVA» Georges EGRET - Livres de Maurice LAURE - Memento LEFEBVRE - LAMY Fiscal*

# LA PERVERSITÉ DE LA TVA

C'est par son cheminement historique entre 1936, 1948 et 1954 que la TVA a été appelée à tort «Taxe à la Valeur Ajoutée», mais c'est une erreur de langage.

**LA TVA EST UNE TAXE SUR LA CONSOMMATION** calculée sur la différence entre taxe à payer et taxe déjà payée.



Comptablement, on ne peut pas calculer la **TVA** d'une entreprise à partir de la **Vraie Valeur Ajoutée** ou réciproquement. C'est pour cela que la **TVA** n'est pas une taxe **SUR** la Valeur Ajoutée !

## TROP DE TVA AU-DELA DE 20 %

- . Endort et engraisse l'Etat, car le produit importé et créateur de chômage apporte sa part au Budget.
- . Réduit la consommation.
- . Frappe injustement les petits revenus.

## L'AUGMENTATION DE LA TVA

- . Chute du pouvoir d'achat.
  - + 1 % de TVA c'est : - 0,5 % de consommation,
  - 2,0 % d'investissement,
  - + 0,2 % de solde public.

## La TVA a fait perdre toute notion de chiffre d'affaires

et a contribué largement à la surtaxe des salaires, faisant ainsi le lit des importateurs - distributeurs, d'où le chômage.

- . La **TVA** taxe le produit importé, mais ne taxe pas l'importateur.
- . La **TVA** incite à la fraude sur facture et favorise le travail au noir pour y échapper, d'où l'intérêt d'un **impôt unique annuel forfaitaire** pour les **PEPITES** (**P**etites **E**ntreprises **P**ersonnelles **I**ndustrielles et **T**ertiaires) couvrant : la **TVA**, les charges sociales, la taxe professionnelle et l'impôt sur les bénéfices.
- . Au-delà de 15 % (20 % étant le grand maximum tolérable), la **TVA** a beaucoup de défauts. C'est pour cette raison, que l'ALLEMAGNE a toujours été raisonnable sur la **TVA**, préférant équilibrer ses comptes par une industrie florissante et peu de chômage. Pour les mêmes raisons les USA et le JAPON hésitent encore à appliquer la **TVA**.
- . L'UNION EUROPEENNE interdit d'ailleurs la **TVA** au-delà de 20 %.

Le **Quotient Q.a.d.** est le rapport en % entre

**Charges sociales (ligne FZ)**

**Chiffre d'affaires (C.A.) (ligne FL)**

*Ligne FL et ligne FZ du compte de résultat de l'exercice - Déclaration DGI 2052*

© Gérard QUÉVEAU 1993 «Le Q.a.d.»

# TVA - VALEUR AJOUTEE

C'est dans ces différentes notions que se situe toute l'ambiguïté littérale et historique de la **TVA**.

## LA TVA

**LA TVA N'EST PAS UNE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE DE L'ENTREPRISE.**

**LA TVA** est une taxe finale unique sur les produits et les services, **c'est un impôt sur la consommation.**

**LA TVA** est peut-être une taxe **A** la Valeur Ajoutée !

*Il y a une TVA par produit, mais il y a autant de Valeurs Ajoutées qu'il y a de métiers, professions ou sociétés.*

## LA VALEUR AJOUTEE

Dans un produit «**made in FRANCE**», la **Vraie Valeur Ajoutée** comprend : les salaires et charges sociales, la taxe professionnelle, la taxe d'apprentissage et autres taxes sur salaires, plus le résultat d'exploitation, dont les dotations aux amortissements et provisions nettes.

Si on taxe la **Vraie Valeur Ajoutée**, seuls les produits «**made in FRANCE**» seront taxés et non les produits importés. La taxation de la **Vraie Valeur Ajoutée** est destructrice d'emplois.

***Bien qu'un produit importé paie de la TVA, l'importateur (destructeur d'emplois) taxé sur la Valeur Ajoutée, ne paierait pas, ou très peu, de taxes et charges sociales.***

# TVA SOCIALE

## LA TVA SOCIALE

La **TVA** sociale, prônée par la grande distribution, est une stupidité, car elle ne rétablit pas la justice fiscale entre le créateur de produits français (secondaire et tertiaire) et donc créateur d'emplois, et l'importateur destructeur d'emplois.

A la veille d'une grande réforme fiscale et sociale pour la France, **l'amalgame par le législateur des notions de TVA, Valeur Ajoutée, TVA Sociale... serait dramatique pour l'emploi et la démocratie** car, par ces confusions, on arrive à **DETAXER L'IMPORTATEUR DESTRUCTEUR D'EMPLOIS ET A SURTAXER LE PRODUCTEUR FRANÇAIS CRÉATEUR D'EMPLOIS.**

## LA TAXE PROFESSIONNELLE

La Taxe Professionnelle actuelle, aberration économique dans son calcul, est **une véritable taxe sur la Valeur Ajoutée, et créatrice de chômage**, car calculée sur les salaires et les investissements !

Je propose une **NOUVELLE TAXE PROFESSIONNELLE** :  
pour les collectivités locales :

### **NOUVELLE TAXE PROFESSIONNELLE**

*en % du chiffre d'affaires HT diminué de la totalité des salaires et charges sur salaires.*

**PLUS ON FAIT DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PLUS ON PAIE ;  
PLUS ON A D'EMPLOIS, MOINS ON PAIE.**

# TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

## INCONVENIENTS

Si la taxe sur le chiffre d'affaires est appliquée en cascade (comme en ALLEMAGNE en 1916 et en FRANCE en 1920), elle favorise les circuits courts, les concentrations d'entreprises, et surtout beaucoup d'intermédiaires se transformant en Commissionnaires, évitant ainsi d'être taxés sur le chiffre d'affaires.

## AVANTAGES DE LA NOTION DE CHIFFRE D'AFFAIRES

- . **L'IMPORTATEUR NE PEUT PAS TRICHER SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES**, alors qu'il peut tricher sur son bénéfice.
- . Le chiffre d'affaires est le principal ratio financier pour classer toutes les entreprises du monde, de l'Europe, des pays, des régions.

La Sécurité Sociale est issue historiquement des mutuelles créées avant 1939, et donc son système de financement paritaire a été naturellement basé sur les salaires.

Il est grand temps, en cette fin de siècle, en période de fort chômage, **de changer ce mode de calcul et de le rattacher au chiffre d'affaires**, afin de faire payer socialement les destructeurs d'emplois. C'est ce que je propose avec le **Quotient Q.a.d.**

**TOUT RATIO FISCAL (rapport entre la MASSE SALARIALE plus charges sociales et le CHIFFRE D'AFFAIRES) serait aussi EFFICACE que le Quotient Q.a.d. et surtout serait CREATEUR d'emplois.**

*Le Quotient Q.a.d. n'est pas une taxe sur le chiffre d'affaires, c'est seulement un instrument de mesure et de compensation pour l'équité devant les charges sociales.*

Le **Quotient Q.a.d.** est un ratio économique de péréquation sociale.

*«Si l'on veut créer un véritable marché Européen, il faut, en priorité, rendre la concurrence aisée en même temps que loyale».*

**Maurice LAURE**

*Créateur de la TVA*

*«La puissance de certains **DISTRIBUTEURS** les met en situation de transformer un impôt de consommation en impôt de production, en imposant aux producteurs la prise en charge de l'augmentation de 2 points de TVA».*

**Jean ARTHUIS**

*Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan - Octobre 1995*

A l'inverse d'une augmentation de **TVA** ou de la création d'une **TVA** sociale, la grande distribution ne pourra pas répercuter le **Quotient Q.a.d.** sur «ses producteurs».

*«Le petit commerce correspond à un besoin profond des familles»*

**Georges POMPIDOU**

*Président de la République*

*«L'emploi est en cause dans des prix anormalement bas. Ces promotions, ce sont des promotions du chômage.»*

**Jean-Pierre RAFFARIN**

*Ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat - Octobre 1995*

**LE QUOTIENT Q.a.d. PARTICIPE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, A LA RURALITE, ET DEVELOPPE L'EMPLOI PAR LA RECHERCHE, L'INDUSTRIE ET L'EXPORTATION.**

# Et encore quelques NOTIONS FAUSSES GENERATRICES DE CHOMAGE

- . Si on appliquait une taxe sur la **VRAIE VALEUR AJOUTEE**, ce serait une **TAXE SUR LES ENTREPRISES** et particulièrement sur les Industries de main-d'œuvre, donc encore cause de chômage.
- . Le **BENEFICE** ne peut être un critère pour rétablir la justice sociale et fiscale entre le producteur et l'importateur, car l'importateur peut décider librement du lieu de destination de son bénéfice, en dehors de la France, par le système des ristournes sur comptes à l'étranger.
- . **PLAFOND DE TAXE PROFESSIONNELLE** à 3,5 % de la Valeur Ajoutée. Ce critère, appliqué sur toutes les entreprises, est absurde car les **IMPORTATEURS - GRANDS DISTRIBUTEURS**, vont encore être détaxés : bien que payant beaucoup de **TVA**, ils ont de très faibles Valeurs Ajoutées. Encore une confusion entre Vraie Valeur Ajoutée et **TVA**. Une cause supplémentaire de chômage.

**Classement INSEE** Un producteur qui importe plus de 50 % de son chiffre d'affaires devrait changer de classement INSEE.

**L'INDICE DES PRIX** n'intègre pas les **DISCOUNTS** et **SUPER REMISES**. Un indice surélevé et imprécis influence considérablement les décisions de la Banque de France, et fausse le cours du Franc.

## Qu'apporte à la RECHERCHE :

- une TVA sociale ?
- une baisse des charges sur les bas salaires ?
- une augmentation de la CSG ?

Réponse : RIEN

Dans L'UNION EUROPEENNE, **le taux normal de TVA** doit être compris entre 14 % et 20 % ; **le taux réduit** entre 4 % et 9 %.

### **Pour une justice sociale :**

Le **Quotient Q.a.d.** (**Q**uotient **a**ménagement et **d**éveloppement) : % entre charges sociales et chiffre d'affaires hors taxes, doit être compris entre 4 % et 9 % (10 % maxi).

Le **Quotient Q.a.d.** s'appuie sur deux critères précis et justes socialement :

**le chiffre d'affaires et les charges et taxes sur salaires.**

Le **Quotient Q.a.d.** est juste, moderne, efficace, simple, applicable immédiatement et compatible avec L'UNION EUROPEENNE.

**La TVA : OUI**

**Le Q.a.d. : OUI**

**La CSG : OUI**

**La Valeur Ajoutée : NON**

*Arrêtons de favoriser l'importateur, destructeur d'emplois, au détriment du producteur, créateur de produits et d'emplois.*

*Soyons très rigoureux dans nos indices et statistiques économiques.*

## DU MEME AUTEUR...

**l'avortement  
industriel**



Gérard  
FORRE  
Ingénieur  
Chercheur

1986

**L'Etat  
responsable**

Gérard  
FORRE  
Ingénieur  
Chercheur

1988

**Lois économiques  
d'un pays industriel exportateur**

Gérard  
FORRE  
Ingénieur  
Chercheur

1989

**"ET POUR DES CHÔMEURS  
DE MOINS..."**

1992

**"ARRÊTONS  
LA DESTRUCTION  
DE L'EMPLOI!"**

1993

**Le Quotient Q.a.d.**

Quotient aménagement et développement

1993

*à Mesdames  
et Messieurs  
les Sénateurs  
et les Députés,*

1994

**La TVA**

1995

La France ne maîtrise pas assez son marché intérieur avec ses propres produits.

**Un bon produit national crée beaucoup d'emplois ;  
un bon produit importé favorise le chômage.**

**Le Quotient Q.a.d. favorise la recherche.**

La diffusion du livre est assurée par l'Imprimerie JADAULT  
79440 COURLAY - Tél. 49.72.20.28 - Fax 49.72.30.38

*«Si nos fabriques imposent, à force de soin, la qualité supérieure de nos produits, les étrangers trouveront avantage à se fournir en France, et leur argent affluera dans le royaume».*

**Jean-Baptiste COLBERT**

*«L'économie future laissera une place importante au petit commerce et à l'artisanat».*

**Georges POMPIDOU** *Président de la République*

*«Le signe du redressement le plus sensible pour la classe ouvrière sera celui de l'emploi».*

**Pierre MENDES-FRANCE**

*«Les pays où la technologie est la plus avancée et qui possèdent une base industrielle forte sont ceux qui comptent le moins de chômeurs ; si la France veut réussir, la recherche doit devenir l'enfant chéri de la République».*

**François MITTERRAND** *Président de la République - Avril 1988*

*«Préférer une logique de développement économique et social à une logique principalement financière».*

**Raymond BARRE** *Septembre 1987*

*«1 emploi dans la recherche et les études nourrit un minimum de 20 emplois dans l'industrie, le commerce et les services. Seul un pays qui développe de bons produits garde son indépendance nationale et induit un progrès social».*

**Gérard QUEVEAU**

*Lois industrielles - 1986*

*«Ma conviction est qu'il n'y a aucune raison que les dispositifs fiscaux, sociaux et légaux des grandes surfaces s'appliquent systématiquement aux petites et moyennes entreprises. Les PME ont besoin d'une reconnaissance nationale».*

**Jean-Pierre RAFFARIN**

*Ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat - Octobre 1995*

*«Et pour faire le plein du talent et de l'énergie des Français, j'entends donner les moyens de leur développement à tous ces entrepreneurs, petits et grands, ces commerçants, ces artisans, ces agriculteurs, ces professionnels libéraux, tous ceux qui investissent et qui embauchent».*

**Jacques CHIRAC**

*Président de la République - Avril 1995*